

---

# Comment trouver des dossiers de divorce du comté de York

---

**211** Guide de  
rechercheDernière mise à jour :  
Mars 2011

Les dossiers de divorce sont d'ordinaire déposés au palais de justice du comté où s'est tenue l'audience de divorce. Les dossiers de divorce comprennent en général la requête en divorce, des affidavits et les jugements conditionnels (*decree nisi*) et irrévocables (*decree absolute*). Certains renferment des interrogatoires préliminaires, des documents sur la garde des enfants, des copies des certificats de mariage et des photographies des divorcés. Pour les divorces prononcés ailleurs en Ontario, voir le Guide de recherche 210 : *Comment trouver un dossier de divorce en Ontario*.

## POUR COMMENCER

### ÉTAPE 1 : Pour trouver un dossier de divorce du comté de York

Pour trouver un dossier de divorce, vous devez connaître la date à laquelle la cause de divorce a débuté. Si vous connaissez déjà la date, **passer à l'ÉTAPE 2**.

#### **Pour les divorces qui ont été prononcés entre 1897 et 1930 :**

Jusqu'en 1930, seul le Parlement fédéral pouvait accorder un divorce en Ontario au moyen d'une résolution ou d'une loi du Parlement. Les couples devaient faire en sorte qu'un projet de loi d'initiative parlementaire (c'est-à-dire un projet de loi émanant d'un député qui le présentait devant la Chambre des communes) demande le divorce.

Tous les divorces accordés par le Parlement sont indexés sur le [site Web de Bibliothèque et Archives Canada](#). Les divorces prononcés entre 1867 et 1930 sont aussi indexés dans le répertoire *Index to Canadian Parliamentary Divorces, 1867-1930* de J. Brian Gilchrist et Nancy J. Duffy. Ce répertoire est disponible dans la salle de lecture des Archives publiques de l'Ontario et dans la plupart des bibliothèques publiques.

Les résolutions et les lois du Parlement fédéral ont été publiées, et la plupart des grandes bibliothèques devraient en avoir un exemplaire. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter le [site Web de Bibliothèque et Archives Canada](#). Pour obtenir (à des fins juridiques) une copie certifiée conforme de la résolution ou de la loi du Parlement relativement à un divorce, vous devez communiquer avec le :

**Bureau du légiste et conseiller parlementaire  
Le Sénat du Canada**

1310-40, rue Elgin  
Ottawa ON K1A 0A4  
(613) 992-2416

**Pour les divorces qui ont été prononcés entre 1931 et 1979 :**

Depuis 1930, la Cour suprême de l'Ontario a le pouvoir d'accorder un divorce. Les Archives publiques de l'Ontario détiennent tous les dossiers de divorce du comté de York datant de 1931 à 1979. Consultez les répertoires des jugements irrévocables de divorce du comté de York (*Indexes to York County Final Divorce Judgements*) indiqués dans le Tableau 1 ci-dessous.

<b>Tableau 1 : Répertoires des jugements irrévocables de divorce du comté de York issus de la Cour suprême – Série RG 22-5815 (Disponibles sur microfilm dans la salle de lecture des Archives publiques)</b>			
<b>Année du divorce</b>	<b>Bobine</b>	<b>Année du divorce</b>	<b>Bobine</b>
1931–1940	MS 5041	1967–1968	MS 5052
1941–1945	MS 5042	1969–1970	MS 5053
1946–1949	MS 5043	1971	MS 5054
1950–1952	MS 5044	1972	MS 5055
1953–1954	MS 5045	1973	MS 5056
1955–1956	MS 5046	1974	MS 5057
1957–1958	MS 5047	1975	MS 5058
1959–1960	MS 5048	1976	MS 5059
1961–1962	MS 5049	Dec. 1976–1977	MS 5060
1963–1964	MS 5050	1979	MS 7194
1965–1966	MS 5051		

Les entrées dans les répertoires sont classées selon l'année, puis selon la première lettre du nom de famille, puis selon la date exacte à laquelle le jugement irrévocable a été accordé.

**Si vous trouvez le nom du couple**, inscrivez :

- le numéro de dossier et l'année où la cause de divorce a débuté, qui figurent dans la colonne « Writ. No. » (p. ex., 1234/70 = dossier de divorce n° 1234 de 1970); et
- la date où le jugement irrévocable a été accordé; puis
- **passez à l'ÉTAPE 2.**

**Si vous NE TROUVEZ PAS le nom du couple**, il se peut que leur divorce n'ait pas eu lieu dans le comté de York. Pour déterminer si ce couple a présenté une requête en divorce dans le comté de York, **passez à l'ÉTAPE 3**. Si le divorce a eu lieu ailleurs en Ontario, consultez le Guide de recherche 210 : *Comment trouver un dossier de divorce en Ontario*.

**Pour les procédures de divorce qui ont débuté après juin 1968 :**

**Contactez le Bureau d'enregistrement des actions en divorce.** Il s'agit d'un répertoire pancanadien des divorces dont l'action a été entamée après juin 1968. En fournissant au Bureau le nom et la date de naissance de l'un des divorcés, le nom de son ex-conjoint et la date approximative du divorce, vous pourrez obtenir le **numéro du palais de justice** où la demande de divorce a été déposée le **numéro** et l'**année du dossier** dont vous avez besoin pour commander le dossier, et la **date où le divorce a été accordé**. Vous pouvez communiquer avec le Bureau à l'adresse et au numéro suivants :

**Ministère de la Justice  
Bureau d'enregistrement des actions en divorce  
339, rue Wellington  
Ottawa ON Canada K1A 0H8  
(613) 957-4519**

Si vous contactez le Bureau d'enregistrement par téléphone, on vous demandera de laisser un message et un représentant vous rappellera.

Si vous cherchez le dossier de divorce d'une autre personne, pour obtenir le numéro de dossier, vous devez consulter la **série RG 22-5814 (Index des demandes de divorce du district judiciaire de York – York Judicial District Indexes to Divorce Petitions)** aux Archives publiques de l'Ontario. Inscrivez l'**année** où la cause de divorce a débuté. Pour chaque année, les entrées des répertoires sont classées selon la première lettre du nom de famille du couple. Si vous trouvez le dossier de divorce, prenez note du **numéro de dossier** et de l'**année**.

#### **Pour les divorces qui ont été prononcés entre 1980 et aujourd'hui :**

En 1980, le district judiciaire du comté de York a été divisé en deux districts : Toronto et la région de York (Newmarket).

- Les dossiers de divorce datant de 1980 à mai 1980 ainsi que les dossiers de divorce de Toronto datant d'après mai 1980 sont en possession de la Cour supérieure de justice de Toronto;
- Les dossiers de la région de York datant d'après mai 1980 sont en possession de la Cour supérieure de justice de Newmarket.

Avant de contacter la Cour supérieure de justice au sujet de dossiers datant d'après 1980, veuillez communiquer avec le Bureau d'enregistrement des actions en divorce (voir les coordonnées ci-dessus) pour obtenir le **numéro du dossier** et l'**année** où la cause de divorce a débuté. Consultez aussi l'Annexe à la fin du présent guide pour avoir d'autres renseignements.

#### **ÉTAPE 2 : Pour commander un dossier de divorce du comté de York auprès des Archives publiques de l'Ontario**

#### **Les Archives détiennent les dossiers des divorces prononcés entre 1931 et 1979**

Une fois que vous connaissez le **numéro de dossier**, l'**année** où la cause de divorce a débuté et la **date** à laquelle le divorce a été accordé, vous avez les renseignements nécessaires pour commander le dossier de divorce. Vous devriez alors déterminer quels sont les documents dont vous avez besoin.

**Avez-vous besoin d'une copie certifiée conforme du jugement irrévocable (*Decree Absolute*) qui a accordé le divorce?**

Les jugements microfilmés du comté de York pour les années de 1959 à 1979 sont disponibles dans la salle de lecture des Archives. Si vous avez besoin d'une seule copie d'un jugement irrévocable, demandez au personnel de référence de vous dire comment l'obtenir. Sinon, les dossiers de divorce du comté de York détenus par les Archives sont conservés hors site et il faut jusqu'à **10 jours ouvrables** pour récupérer, copier et certifier un jugement irrévocable. Des frais de 25 \$ (plus la HST) sont facturés pour ce service. La copie certifiée peut être postée ou vous pouvez venir la chercher en personne.

**OU**

### **Devez-vous voir le dossier au complet?**

Les dossiers de divorce du comté de York détenus par les Archives sont conservés hors site et il faut **un minimum d'un (1) jour ouvrable** pour les récupérer. Vous pouvez consulter les dossiers originaux **seulement** dans la salle de lecture des Archives, à Toronto. Vous pouvez commander des copies par téléphone, si vous savez quels documents sont nécessaires. Des frais de photocopie peuvent s'appliquer.

### **Comment commander des dossiers conservés hors site :**

#### **Pour les divorces dont la procédure a débuté entre 1931 et juin 1968 :**

Remplissez une *Formule de demande pour dossiers et documents* pour obtenir un dossier d'action civile de la **série RG 22-5800 (Dossiers des actions du Bureau central de la Cour suprême – Supreme Court Central Office Action Files)**. Indiquez le **numéro de dossier**, l'**année** où la procédure a débuté et le **nom des parties** en cause, et remettez la formule à un archiviste de référence.

#### **Pour les divorces dont la procédure a débuté entre juillet 1968 et 1979 :**

Remplissez une *Formule de demande pour dossiers et documents* pour obtenir une requête en divorce de la **série RG 22-5802 (Dossiers des demandes de divorce du district judiciaire de York – York Judicial District Divorce Petition Files)**. Indiquez le **numéro de dossier**, l'**année** où la procédure a débuté et le **nom des parties** en cause, et parlez à un membre du personnel de référence avant de remettre le formulaire.

Pour commander un dossier de divorce à distance, contactez les Archives publiques de l'Ontario (voir les coordonnées à la fin du présent guide).

### **ÉTAPE 3 : Que faire si vous ne pouvez trouver un dossier de divorce du comté de York**

Pour déterminer si l'un ou l'autre des conjoints a présenté une requête en divorce dans le comté de York, suivez les instructions suivantes :

#### **Pour les divorces dont la procédure a débuté entre 1931 et mai 1968 :**

1. Consultez les versions sur microfilms des répertoires des actions civiles de la Cour de Chancellerie et du Bureau central de la Cour suprême (*Court of Chancery and Supreme Court Central Office Indexes to Civil Actions and City Suits* – série RG 22-5809). Ces répertoires sont indiqués dans le Tableau 2 ci-dessous.

**Tableau 2 : Répertoires de la Cour de Chancellerie et du Bureau central de la Cour suprême pour les actions civiles – Série RG 22-5809  
(Disponibles sur microfilm dans la salle de lecture des Archives publiques)**

<b>Début de la procédure de divorce</b>	<b>Bobine</b>	<b>Début de la procédure de divorce</b>	<b>Bobine</b>
1930-1932	MS 2615	1957-1958	MS 2623
1933-1935	MS 2616	1959-1960	MS 2627
1936-1938	MS 2617	1961-1962	MS 4088
1939-1942	MS 2618	1963-1964	MS 4088
1943-1946	MS 2619	1965-1966	MS 4089
1947-1950	MS 2620	1967	MS 4089
1951-1953	MS 2621	1968	MS 4709
1954-1956	MS 2622		

Pour les années allant de 1930 à 1968, les entrées sur la bobine sont classées par ordre alphabétique selon la première lettre du nom de famille du plaignant. Dans les années postérieures à 1968, les noms sont placés dans des colonnes en retrait et classés par ordre alphabétique selon **la première voyelle suivant** la première lettre du nom de famille, puis selon le numéro de dossier. Ces répertoires renferment **toutes** les actions civiles entendues en Cour supérieure (pas seulement les divorces); il est facile de repérer les causes de divorce parce que, dans la plupart des cas, les colonnes « Plaintiff » (plaignant) et « Defendant » (défendeur) ont le même nom de famille.

- Si vous trouvez le dossier de divorce, notez  
-le **numéro de dossier** (situé à droite de l'entrée);  
-l'**année** (au haut de la page).
- Ces dossiers sont conservés hors site, et il faut un **minimum d'un (1) jour ouvrable** pour les récupérer. Remplissez une *Formule de demande pour dossiers et documents* pour obtenir un dossier d'action civile de la **série RG 22-5800 (Dossiers des actions du Bureau central de la Cour suprême – Supreme Court Central Office action files)**. Indiquez le **numéro de dossier**, l'**année** et le **nom des parties en cause**, et remettez le formulaire à un membre du personnel de référence.

**Pour les divorces dont la procédure a débuté entre juin 1968 et 1979 (et, pour les dossiers de la région de York, entre juin 1980 et 1984) :**

- Contactez le Bureau d'enregistrement des actions en divorce par téléphone au 613 957-4519 ou par télécopieur au 613 941-2520 pour confirmer le dépôt de la cause et pour obtenir le **numéro de dossier**, le **nom du comté ou du district** et l'**année où la cause de divorce a débuté**. (Voir plus haut les coordonnées-contact du Bureau.)

**OU**

Remplissez une *Formule de demande pour dossiers et documents* pour obtenir une requête en divorce de la **série RG 22-5814 (Index des demandes de de divorce du district judiciaire de York – York Judicial District Indexes to Divorce Petitions)**. Inscrivez l'**année** où la cause de divorce a débuté. Pour chaque année, les entrées des répertoires sont classées selon la première lettre du nom de famille du couple. Si vous trouvez le dossier de divorce, prenez note du **numéro de dossier** et de l'**année**.

2. Remplissez une *Formule de demande pour dossiers et documents* pour obtenir une requête en divorce de la **série RG 22-5802 (Dossiers des demandes de divorce du district judiciaire de York – York Judicial District Divorce Petition Files)**. Inscrivez le **numéro de dossier** et **l'année**. Parlez à un membre du personnel de référence avant de remettre le formulaire. Ces dossiers n'étant pas conservés sur place, il faut **un minimum d'un (1) jour ouvrable** pour les récupérer.

## POUR NOUS JOINDRE

### *À votre service*

Même si nous ne pouvons pas faire la recherche pour vous en ce qui concerne les dossiers de divorce, nos archivistes de référence sont prêts à vous aider. Vous pouvez les appeler ou leur envoyer vos demandes par la poste ou par courriel. Mieux encore, vous pouvez vous rendre aux Archives publiques de l'Ontario.

### *Contacts*

Téléphone : 416 327-1600 ou 1 800 668-9933 (sans frais en Ontario)

Télécopieur : 416 327-1999

Courriel : [reference@ontario.ca](mailto:reference@ontario.ca)

Adresse : Archives publiques de l'Ontario, 134, boul. Ian Macdonald, Toronto ON M7A 2C5

### *Site Web*

Pour vous renseigner sur les collections des Archives publiques de l'Ontario et accéder aux guides de recherche et à d'autres matériels utiles mis à la disposition des clients par l'entremise des Archives publiques, veuillez vous rendre au site Web : <http://www.ontario.ca/archives>

### *Service à la clientèle et guides de recherche*

Les Archives publiques de l'Ontario ont publié une série de guides de recherche détaillés sur une variété de sujets particuliers. Pour d'autres renseignements à ce sujet, allez au site des Archives et, à la page d'accueil, cliquez sur « Commencez votre recherche », puis sélectionnez « Guides et outils de recherche ».

---

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009

La version HTML de ce document, qui se trouve sur le site Web des Archives publiques de l'Ontario, contient des hyperliens.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte. Les lecteurs devront si possible vérifier l'information avant de s'en servir.

## Annexe – Où trouver un dossier de divorce du comté de York

Date à laquelle le divorce a été accordé	Lieu où se trouvent les dossiers de divorce
<p><b>1867-1930</b> Seul le Parlement fédéral pouvait accorder un divorce</p>	<p>Consultez le répertoire des divorces accordés par le Parlement : <i>Index to Parliamentary Divorces, 1867-1930</i>, compilé et révisé par J. Brian Gilchrist et Nancy J. Duffy.</p> <p>OU</p> <p>Consultez le <a href="#">site Web de Bibliothèque et Archives Canada</a>.</p> <p><i>Pour obtenir une copie du dossier :</i></p> <p>Consultez le <a href="#">site Web de Bibliothèque et Archives Canada</a>;</p> <p>OU écrivez à l'adresse suivante :</p> <p>Bureau du légiste et conseiller parlementaire 1310 – 40, rue Elgin Ottawa ON K1A 0A4 613 992-2416</p>
<p><b>1931-1979</b> La Cour suprême de l'Ontario a commencé à accorder des divorces en 1931.</p> <p><u>Jusqu'en juillet 1969</u>, <b>quelques</b> divorces ont été accordés par le Parlement fédéral.</p>	<p><i>Pour les divorces accordés par la Cour suprême :</i></p> <p>Archives publiques de l'Ontario – Les dossiers étant conservés hors site, il faut un minimum d'un (1) jour ouvrable pour les récupérer.</p> <p><i>Pour les divorces accordés par le Parlement :</i></p> <p>Voir les renseignements ci-dessus concernant les dossiers de divorce des années 1867 à 1930.</p>
<p><b>1980 – Mai 1980</b> Les dossiers sont en possession du tribunal</p>	<p>Bureau du droit de la famille Cour supérieure de justice* 393, avenue University, 10<sup>e</sup> étage Toronto ON M5G 1E6 416 327-5542</p>
<p><b>Juin 1980 – À ce jour</b> Le 1<sup>er</sup> juin 1980, le comté de York a été divisé en deux districts judiciaires :</p>	<p>Ville de Toronto (auparavant, communauté urbaine de Toronto) Bureau du droit de la famille Cour supérieure de justice 393, avenue University, 10<sup>e</sup> étage Toronto ON M5G 1E6 416 327-5542</p> <p>Municipalité régionale de York :</p> <p>Bureau du droit civil Cour supérieure de justice* 50, rue Eagle Ouest, bureau 2025 Newmarket ON L3Y 6B1 905 853-4809</p>

\* Avant de contacter la Cour supérieure de justice pour les dossiers postérieurs à 1980, contactez le **Bureau d'enregistrement des actions en divorce** pour obtenir le **numéro de dossier** et **l'année** où la cause de divorce a débuté. **Tél. : 613 957-4519 ou téléc. : 613 941-2520. (Voir l'Étape 1 à la section *POUR COMMENCER* du présent guide.)**